



Éditorial

Capital immatériel



Parlons de capital. Celui dont la lisibilité ne saute pas aux yeux. Celui qui n'exige aucune connaissance d'arithmétique et qui, pourtant, fait partie de l'ADN de notre institution publique: le capital humain. Il ne figure ni au bilan de la comptabilité communale ni en gros plan sur le nouveau site internet communal. Pourtant, aussi immatériel qu'il puisse paraître, il est le facteur clé du succès de notre organisation.

Dans bon nombre d'entreprises, on rencontre des personnes captivées par les sciences sociales, en particulier par la «gestion des ressources humaines (GRH)». Elles justifient leur attirance dans ce domaine par des motifs émotionnels: on y trouve notamment des «blessés de l'affect» qui cherchent à tout prix à aimer et à être aimés, des «Zorro» qui veulent, eux, améliorer l'organisation en la métamorphosant, enfin, des «grandes oreilles» qui placent l'écoute active comme valeur cardinale posant l'équation contestable qu'un problème entendu est un problème résolu.

La GRH passionne par son caractère a priori sympathique et par sa simplicité apparente. Tout le monde pense être plus ou moins spécialiste du domaine alors que dans d'autres disciplines, telles que l'informatique ou la finance, les spécialistes auto-déclarés sont rares. Ne nous méprenons pas, la matière première de la GRH est d'une complexité inégalable par le simple fait qu'il s'agit de la nature humaine.

Aujourd'hui, pour la commune-employeuse, la vision de la GRH s'inspire d'une approche humaniste, favorisant l'épanouissement personnel au sein d'un collectif, intégrant la performance professionnelle et la qualité du travail comme conditions indispensables à la réalisation des missions. Cette vision implique la mise en œuvre de quatre valeurs partagées, l'identité, l'ouverture, l'engagement et le respect mutuel. Elles sont les bases fondamentales qui construisent la confiance, qui donnent du sens à l'action, qui créent du lien, qui induisent le sentiment de contribuer positivement à une écorégion vivante, vivable, viable et durable. En conclusion, le capital humain communal n'a d'immatériel que sa définition.

Yvan Ryser, conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du **2 mai 2022**, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Nouveau règlement sur les finances: accepté avec amendements	À l'unanimité		
Crédit d'engagement de CHF 250'000 pour des mesures de protection contre les crues du Seyon à la Venelle des Moulins à Villiers: accepté	38	0	2
Classement de la motion M19.008 «Résilience de Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles»: accepté	37	2	1
Cessation d'acceptation de dons en faveur des sinistrés et de la Commune à la suite des inondations du 21 juin 2019 et dissolution de la Commission de répartition des fonds: acceptées	À l'unanimité		
Réponse au postulat PO21.001 «Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui»: classement du postulat accepté	À l'unanimité		
Réponse à la motion M21.002 «Desserte du Pâquier en transports publics»: classement de la motion accepté	À l'unanimité		
Réponse à la motion M21.004 «Protection du patrimoine vaudruzien»: classement de la motion accepté	À l'unanimité		
Motion M22.001 «Promouvoir l'énergie solaire»: refusée	20	21	0
Motion M22.002 «Développement de l'offre de véhicules partagés»: refusée	20	21	0

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à une interpellation.

Attention aux arnaques

Plusieurs entreprises de la région ont signalé avoir reçu un appel téléphonique de personnes s'annonçant comme étant de la Commune de Val-de-Ruz et leur proposant «d'inscrire leur entreprise dans l'annuaire communal contre un montant de CHF 400».

Les Autorités communales tiennent à rappeler que, d'une part, le seul annuaire «communal» existant est totalement gratuit et se trouve sur le site internet communal sous *Découverte/commerces, artisans, industries* et que, d'autre part, la Commune ne travaille qu'avec des prestataires qu'elle a légitimés. Ces démarcheurs doivent donc être capables de prouver qu'ils sont mandatés par la Commune et il ne faut pas hésiter à en exiger la preuve.

Dans tous les cas, la prudence est de mise.



Trier, c'est valorisant

Les bennes pour déchets inertes se trouvant dans les six déchèteries communales sont disponibles pour les petites quantités en provenance des ménages uniquement (maximum 0.5m³). Les dépôts répétitifs pour respecter la quantité maximum ne sont pas autorisés.

Les matériaux suivants peuvent y être déposés:

- pierre naturelle, sable, argile;
- mortier, ciment durci, déchets de béton, briques et tuiles en ciment;
- tuiles, briques et pots en terre cuite;
- ardoise et béton fibré (sans amiante);
- céramique, carrelage, lavabos, cuvettes;
- vitrage, verre plat, miroirs.

Lors de travaux de rénovation et de construction, le propriétaire est tenu d'organiser lui-même l'évacuation des déchets dans les centres de tri ou de valorisation matière régionaux, dont la mission est de trier les déchets de chantier et de trouver les meilleures filières de revalorisation pour chaque type de déchets.

Les entreprises sont tenues d'éliminer les déchets spécifiques issus de leurs activités auprès des filières d'élimination ou de valorisation selon leur branche professionnelle.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en mai 2022:

Noces d'or (50 ans)

- L'Eplattenier Jacqueline et Pierre-André, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Perret Christine et André, aux Geneveys-sur-Coffrane.

90 ans

- Aeby Liliane, à Villiers;
- Etter Charles, à Montmollin;
- Stauffer Daniel, à Fontaines.

AirFit revient

La Commune a renouvelé son partenariat avec AirFit, permettant de réaliser gratuitement une activité physique en détournant le mobilier urbain et la nature de leur usage initial, sous la conduite d'une coach sportive. AirFit s'adresse à toute personne dès 16 ans révolus désireuse de bouger, de tonifier sa silhouette ou de retrouver le plaisir du sport. Sportifs débutants ou aguerris, jeunes et moins jeunes, femmes ou hommes, chacun est bienvenu.

Tous les mardis (AirFit Cross) de 18h30 à 19h30 et jeudis (AirFit) de 18h45 à 19h45, c'est l'occasion de pratiquer du sport en plein air, retrouver de bons réflexes santé et profiter de conseils professionnels pratiques pour améliorer ses mouvements, sa condition physique, gérer sa motivation, bien s'alimenter, perdre du poids et se surpasser.

Les inscriptions sont obligatoires sur le site internet www.airfit.club.



Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés les **jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022** en raison de l'Ascension.

Les guichets seront à nouveau accessibles dès le lundi 30 mai 2022, selon les horaires habituels.

Offres d'emploi

Pour la rentrée d'août 2022, la Commune recherche:

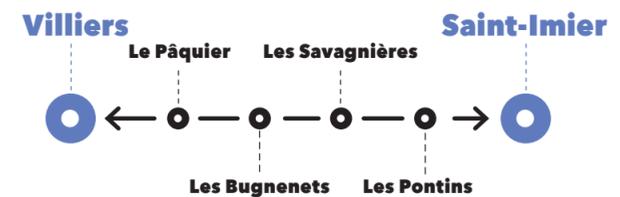
- 1 apprenti employé de commerce CFC (F/H), titulaire d'une maturité gymnasiale (apprentissage en 18 mois);
- 1 cantonnier (F/H), à 100%, pour la zone nord.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'administration des ressources humaines au 032 886 56 31.

Lancement d'EcoPouce

En grande première régionale, Parc Chasseral, la Commune et leurs partenaires lancent ce samedi 21 mai au Pâquier une ligne de covoiturage spontanée, sécurisé et gratuit lors d'une inauguration officielle ouverte à tous.

Résolument tournée vers l'avenir, cette nouvelle offre entièrement gratuite permettra aux habitants de l'est du Val-de-Ruz et aux pendulaires entre cette région et Saint-Imier de covoiturer au départ de six points de rendez-vous fixes, signalés et sécurisés. EcoPouce comble un chaînon manquant dans les transports publics et permettra de réduire le nombre de véhicules circulant sur cet axe.



Le fonctionnement est simple et est articulé grâce à une application numérique et à des QR codes installés aux arrêts. Une fois inscrits, il suffit aux utilisateurs de se rendre à l'un des arrêts pour demander un trajet sans devoir réserver sa course au préalable.

Complètement ancré au niveau régional, EcoPouce est largement soutenu par les communes concernées (Val-de-Ruz et Saint-Imier) avec un appui fort de plusieurs partenaires dans les transports régionaux (transN, CITraP-NE et Objectif:ne). L'application numérique a été développée par le ceff INDUSTRIE de Saint-Imier.



Solidaire et écoresponsable, EcoPouce est au service de tous. Il suffit de télécharger l'application et de se lancer. (@ecopouce.ch)

L'inauguration officielle aura lieu le **samedi 21 mai 2022 à 14h00** au Pâquier. Les habitants du village et de la région sont cordialement invités à venir découvrir EcoPouce et à tester l'application grâce à une simulation ludique dans le village animée par l'humoriste et comédien Benjamin Cuche.

Programme:

14h00: discours et inauguration officielle;
14h30: verrée;
15h00 - 17h00: présentation et démonstration ludique avec le comédien humoriste Benjamin Cuche.

La participation est ouverte à tous. Pour plus de renseignements: parchasseral.ch/ecopouce.

L'image du mois



Le budget annuel du ramassage des déchets ménagers se monte à quelque CHF 385'000. Cela représente un coût de CHF 22.40 par habitant et par an, indirectement financé par la vente des sacs taxés. Le contrat, soumis aux marchés publics, est revenu pour la période 2022 à 2025 à l'entreprise SVEDEL sise à Vauseyon. Celle-ci utilise désormais des camions électriques.

Pavoisement

À l'occasion des votations du 15 mai prochain, des drapeaux flotteront sur les maisons de Commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

Le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, État de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la date concernée, qu'il s'agisse des votations ou pour célébrer une date marquante (1^{er} mars, 1^{er} août, 27 novembre - date du vote sur la fusion des communes de Val-de-Ruz).

La Suisse bouge

Jusqu'à la fin du mois de mai, participez aux activités de La Suisse Bouge, accumulez des minutes de mouvement pour la Commune et aidez-la ainsi à gagner le titre de «Commune de Suisse qui bouge le plus». Dans la catégorie 15'001 habitants et plus, Val-de-Ruz a déjà remporté la palme, la dernière fois en 2019 avec plus de 529'000 minutes d'activités.

La manifestation s'adresse à tout un chacun, peu importe l'âge ou la forme des participants, car ce sont les minutes d'activité physique qui sont prises en compte pour le résultat.

Pour apporter sa contribution, il suffit de télécharger l'application gratuite et d'accumuler des mouvements, individuellement ou en duel avec d'autres participants. Pour tout renseignement: duelintercommunalcoop.ch.